

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Election de 30 assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) et de 13 assesseurs de la Cour des assurances sociales (CASSO) pour la législature 2013-2017

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) et de la Cour des assurances sociales (CASSO) par le Grand Conseil.

La Constitution vaudoise a institué une Commission de présentation pour préavis également à l'élection des assesseurs puisqu'ils font partie de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV). Consécutivement à la législature qui va du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, les assesseurs sont désignés pour une durée de cinq ans. La LOJV prévoit que ce nombre est au maximum de 40 pour la CDAP et de 20 pour la CASSO. L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection de 30 assesseurs de la CDAP et de 12 assesseurs de la CASSO pour la législature 2013-2017. Les 10 assesseurs de la CDAP et les 7 assesseurs de la CASSO manquants seront élus entre l'hiver et le printemps 2013 avec une ouverture préalable des candidatures au mois de janvier 2013 dans la Feuille d'avis officiel du Canton de Vaud.

Activité d'assesseur et profils professionnels

L'activité d'assesseur est une activité sans horaire fixe, rémunérée par indemnités. Elle implique la participation à des audiences et à des délibérations, ainsi que l'examen de dossiers par voie de circulation. Le nombre d'heures qu'implique cette activité varie en moyenne entre 40 et 150 heures par année, selon les profils professionnels. Cette fonction est accessible à toute personne (homme ou femme) majeure, de nationalité suisse, ayant l'exercice des droits civils et n'ayant pas subi de condamnation pour des actes contraires à la probité ou à l'honneur. Les collaborateurs de l'Etat (Administration cantonale) ne peuvent pas postuler à la fonction d'assesseur en vertu de l'article 18a de la LOJV.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie à deux reprises, plus précisément les 15 et 22 novembre 2012, pour traiter de son préavis pour l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, Président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Fabienne Despot ; MM. Marc-Olivier Buffat, Jérôme Christen, Régis Courdesse et Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président. Les 3 experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles*

154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis ». M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Pour établir son préavis, la commission a travaillé de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par le Secrétariat général du Grand Conseil au mois de mai 2012 demandant aux assesseurs actuels de la CDAP et de la CASSO si ceux-ci souhaitaient se représenter pour une nouvelle législature ;
- Une réunion du Bureau de la Commission de présentation avec une délégation du Tribunal cantonal composée de M. Jean-François Meylan, Vice-président du Tribunal cantonal, M. Pascal Langone, Président de la CDAP, et M. Jean-François Neu, Président de la CASSO, le jeudi 8 novembre 2012 pour discuter du bilan de la législature écoulée et des besoins de la CDAP et de la CASSO en rapport avec ses assesseurs et établissement d'une liste de profils professionnels et de leur nombre par profil pour la législature 2013-2017. Lors de cette réunion, le Bureau a arrêté son choix de demander un dossier complet aux assesseurs comprenant : un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et un extrait des poursuites et faillites. Cette demande a été relayée par le Secrétariat de la commission, par courriel, aux assesseurs de ces deux cours ;
- Deux séances de commissions, les jeudis 15 et 22 novembre 2012, consacrée à l'étude des dossiers des assesseurs se représentant.

Délibérations et préavis de la Commission de présentation

Sur la base des lettres envoyées en retour du courrier du mois de mai 2012, des informations données par le Tribunal cantonal et des documents produits par les assesseurs, la commission a examiné les diverses candidatures des assesseurs, et n'a aucune objection à ce que ceux-ci se représentent pour une nouvelle législature à leurs postes respectifs.

Liste des assesseurs proposés à l'élection

La Commission de présentation préavise favorablement à la réélection des 30 assesseurs de la CDAP et des 13 assesseurs de la CASSO. Plus précisément, elle préavise favorablement à la réélection des assesseurs de la CDAP et de la CASSO (listés selon l'ordre alphabétique).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Nom et prénom de l'assesseur(e)	Préavis de la Commission de présentation
Jean-Daniel Beuchat	À l'unanimité
Claude Bonnard	À l'unanimité
Fernand Briguet	À l'unanimité
Pedro de Aragao	À l'unanimité
Victor Desarnaulds	À l'unanimité
Raymond Durussel	À l'unanimité
Bertrand Dutoit	À l'unanimité
Guy Dutoit	À l'unanimité

Pacale Fassbind de Weck	À l'unanimité
François Gillard	À l'unanimité
Jacques Haymoz	À l'unanimité
Renée-Laure Hitz	À l'unanimité
Miklos Irmay	À l'unanimité
Bernard Jahrman	À l'unanimité
Alain Maillard	À l'unanimité
Alain Daniel Maillard	À l'unanimité
Michel Mercier	À l'unanimité
Georges Arthur Meylan	À l'unanimité
Christian Michel	À l'unanimité
Dominique-Laure Mottaz	À l'unanimité
Marc-Etienne Pache	À l'unanimité
Nicolas Perrigault	À l'unanimité
Isabelle Perrin	À l'unanimité
Antoine RoCHAT	À l'unanimité
Cédric Stucker	À l'unanimité
Antoine Thelin	À l'unanimité
Silvia Uehlinger	À l'unanimité
Emmanuel Vodoz	À l'unanimité
Dominique Von der Muehll	À l'unanimité
Christina Zoumboulakis Farra	À l'unanimité

Cour des assurances sociales (CASSO)

Nom et prénom de l'assesseur(e)	Préavis de la Commission de présentation
Olivier Berthoud	À l'unanimité
Jacques Bidiville	À l'unanimité
Marc Bonard	À l'unanimité
Marlyse Dormond Béguelin	À l'unanimité
Alba Férolles	À l'unanimité
Barbara Feusi	À l'unanimité
Didier Gasser	À l'unanimité
Philippe Gutmann	À l'unanimité
Léonard Monod	À l'unanimité

Edith Moyard	À l'unanimité
Jean Perdrix	À l'unanimité
Jacques Pittet	À l'unanimité
Janine Rossier	À l'unanimité

Conclusion

Par conséquent, la Commission de présentation préavise favorablement à l'unanimité pour l'élection des 30 assesseurs à la CDAP et des 13 assesseurs à la CASSO mentionnés ci-dessus pour la législature 2013-2017.

Chésérèx, le 12 décembre 2012

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet